



La Saussaye

**ARRETE PORTANT AUTORISATION POUR
L'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE SUR VOIE
PUBLIQUE**

Galop'Eure

N°2025/00003

Vu le code général des collectivités territoriales – article L 2212-2,
Considérant la demande reçue de l'équipe du centre de loisirs de La Saussaye,

Le Maire,

ARRETE

Article 1 – L'équipe d'animation du centre de loisirs de La Saussaye est autorisée à organiser la 3^e édition du « Galop 'Eure », le **18 juin 2025, à partir de 13h30**, dans le parc du Clos Saint-Nicolas, rue de Bostenney, à La Saussaye.

Article 2 – Les organisateurs sont autorisés à préparer l'évènement dès 08h30, le 18 juin 2024. Ils auront accès au parc, et bénéficieront du matériel communal prêté pour les besoins de l'évènement.

Le matériel et les lieux devront être rendus en parfait état de propreté à l'issue de l'évènement.

Article 3 – Aucune occupation du parc, autre que l'évènement ci-dessus autorisé (Galop 'Eure), ne sera autorisée durant la journée du 18 juin 2025.

Article 4 - Monsieur le Maire de la commune de La Saussaye, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, les services du SDIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Saussaye, le 05/06/2025

Le Maire,

Dalila GUÉRINOT

